



Un problème social défini en termes de risques. Eléments d'analyse de la politique française de lutte contre l'usage de cannabis chez les jeunes

Ivana OBRADOVIC

Pôle Evaluation des politiques publiques (OFDT)

OFDT

3 avenue du Stade
de France

93218 Saint-Denis

La Plaine cedex

Tel : 01 41 62 77 16

Fax : 01 41 62 77 00

www.ofdt.fr

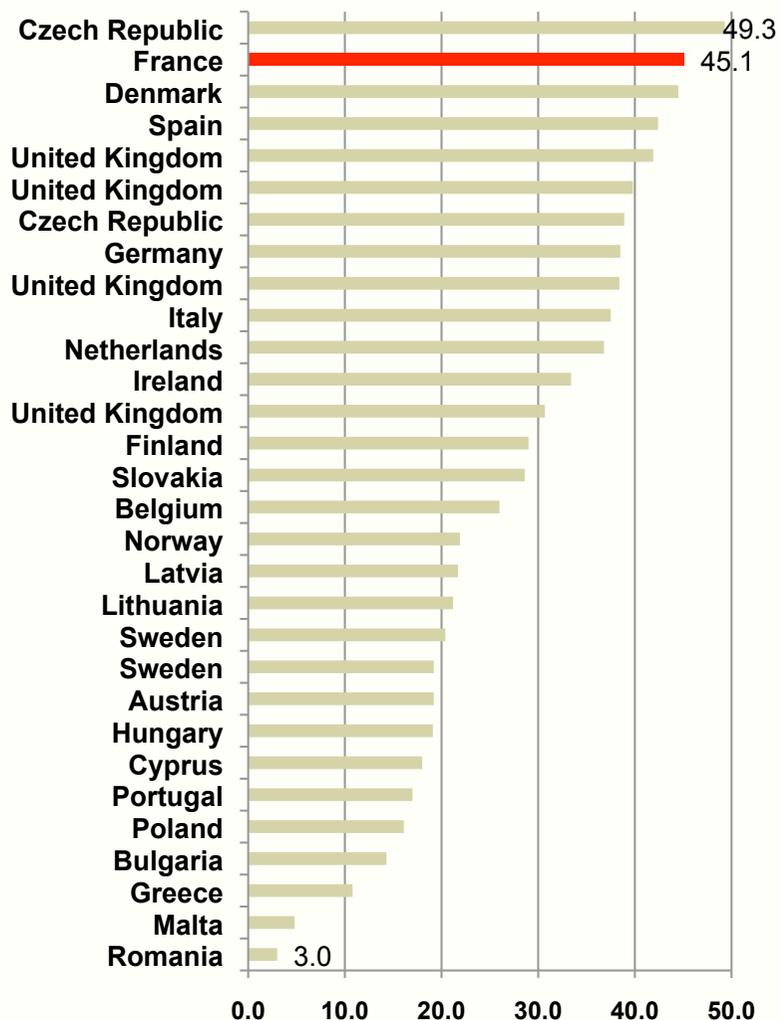
Colloque "Addictions et société : Voyage au pays des ombres"

GREA, Genève

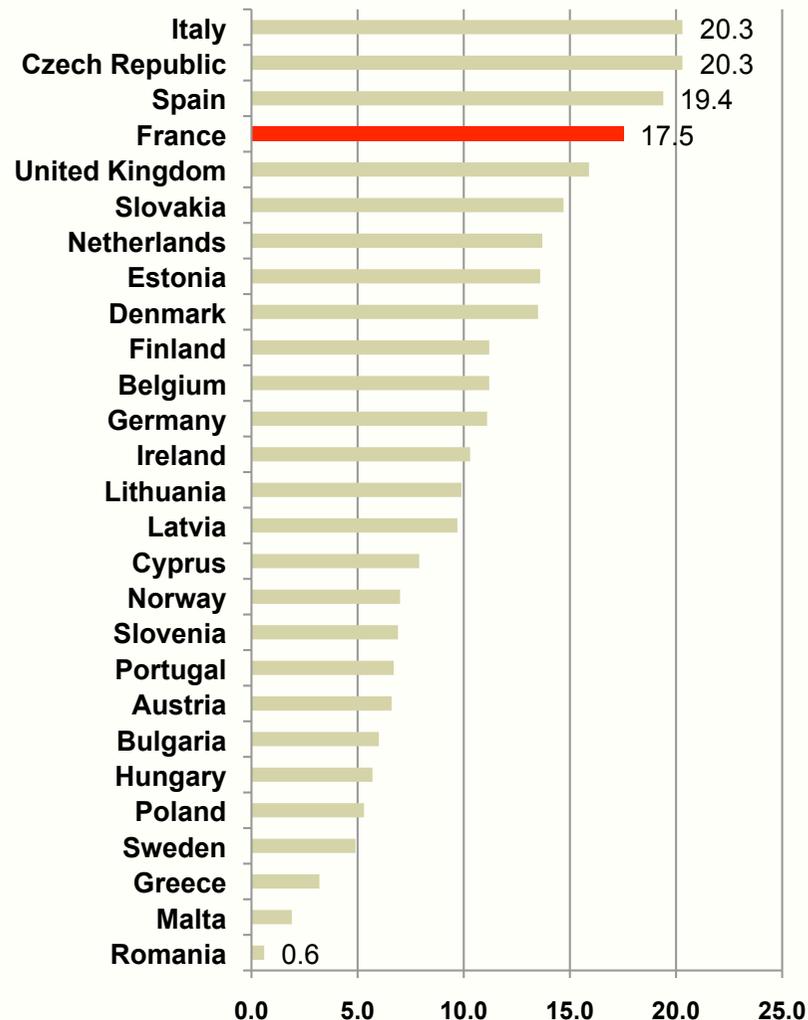
12-13 novembre 2014

La France en tête du tableau européen

Expérimentation de cannabis
chez les jeunes adultes (15-34 ans)
(dernière enquête pour chaque pays*)



Usage de cannabis dans l'année
chez les jeunes adultes (15-34 ans)
(dernière enquête pour chaque pays*)

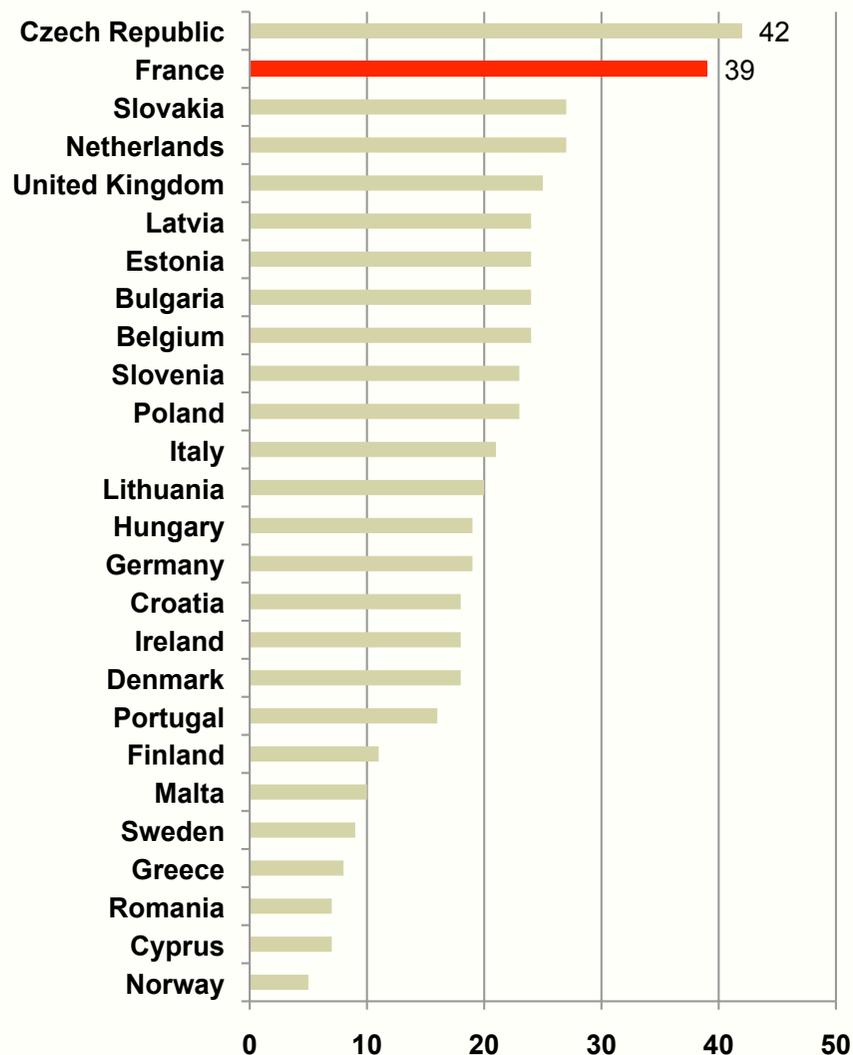


*Source : données nationales centralisées par l'OEDT (www.emcdda.europa.eu)

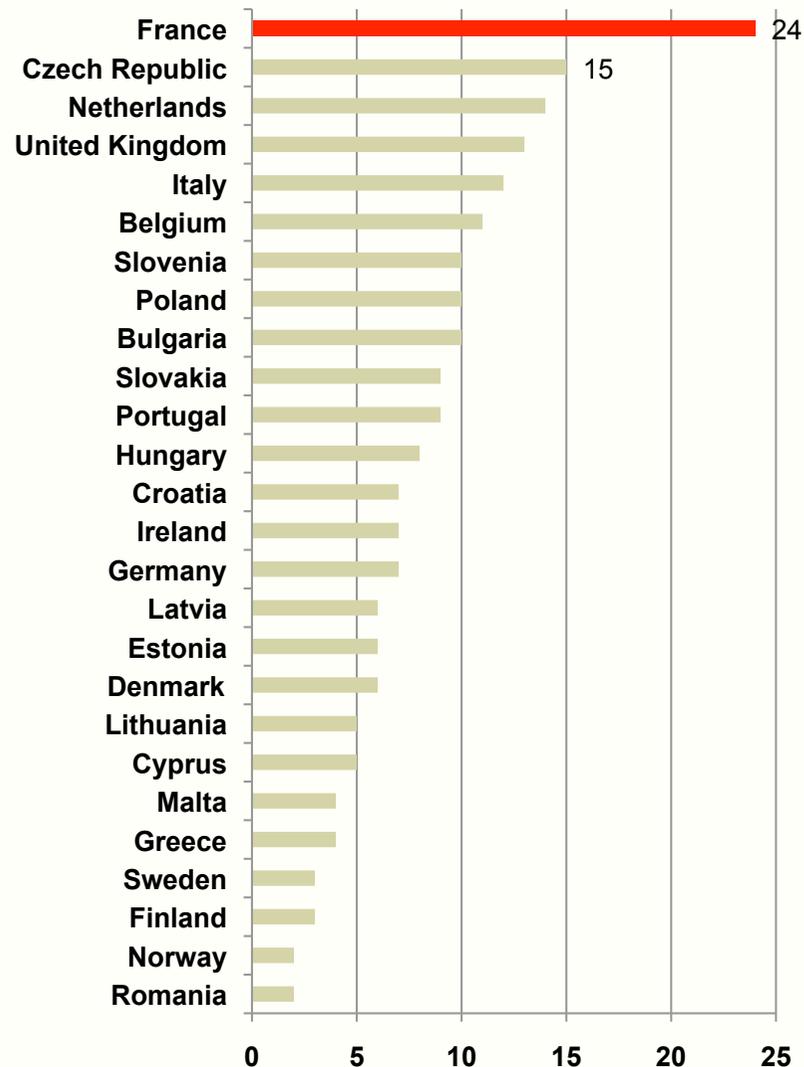
La place du cannabis chez les jeunes : une exception française ?

A 15-16 ans, 1 jeune Français sur 4 a fumé du cannabis au cours du dernier mois

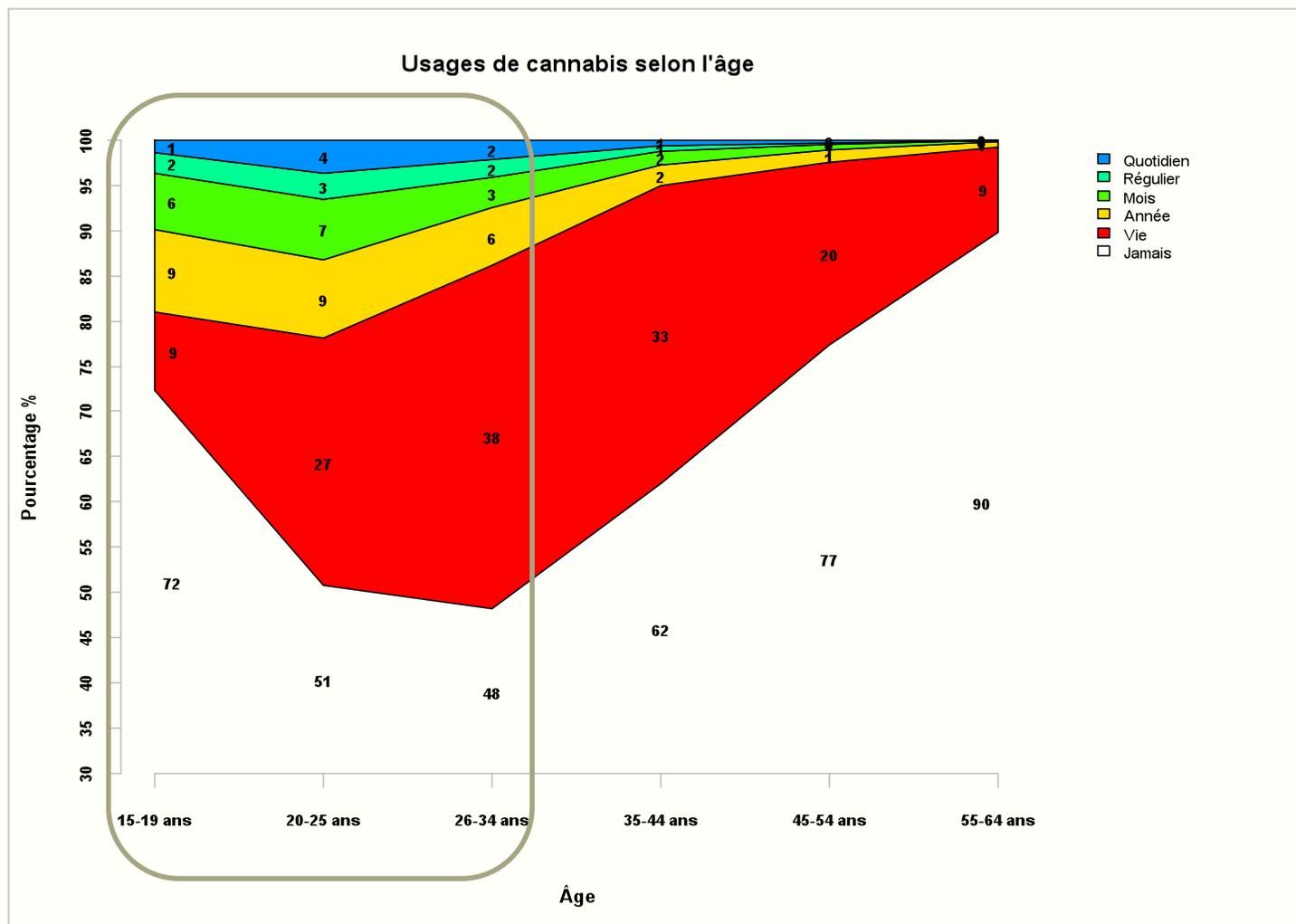
Part d'expérimentateurs de cannabis
chez les jeunes scolarisés (15-16 ans)



Part d'usagers récents de cannabis (dernier mois)
chez les jeunes scolarisés (15-16 ans)



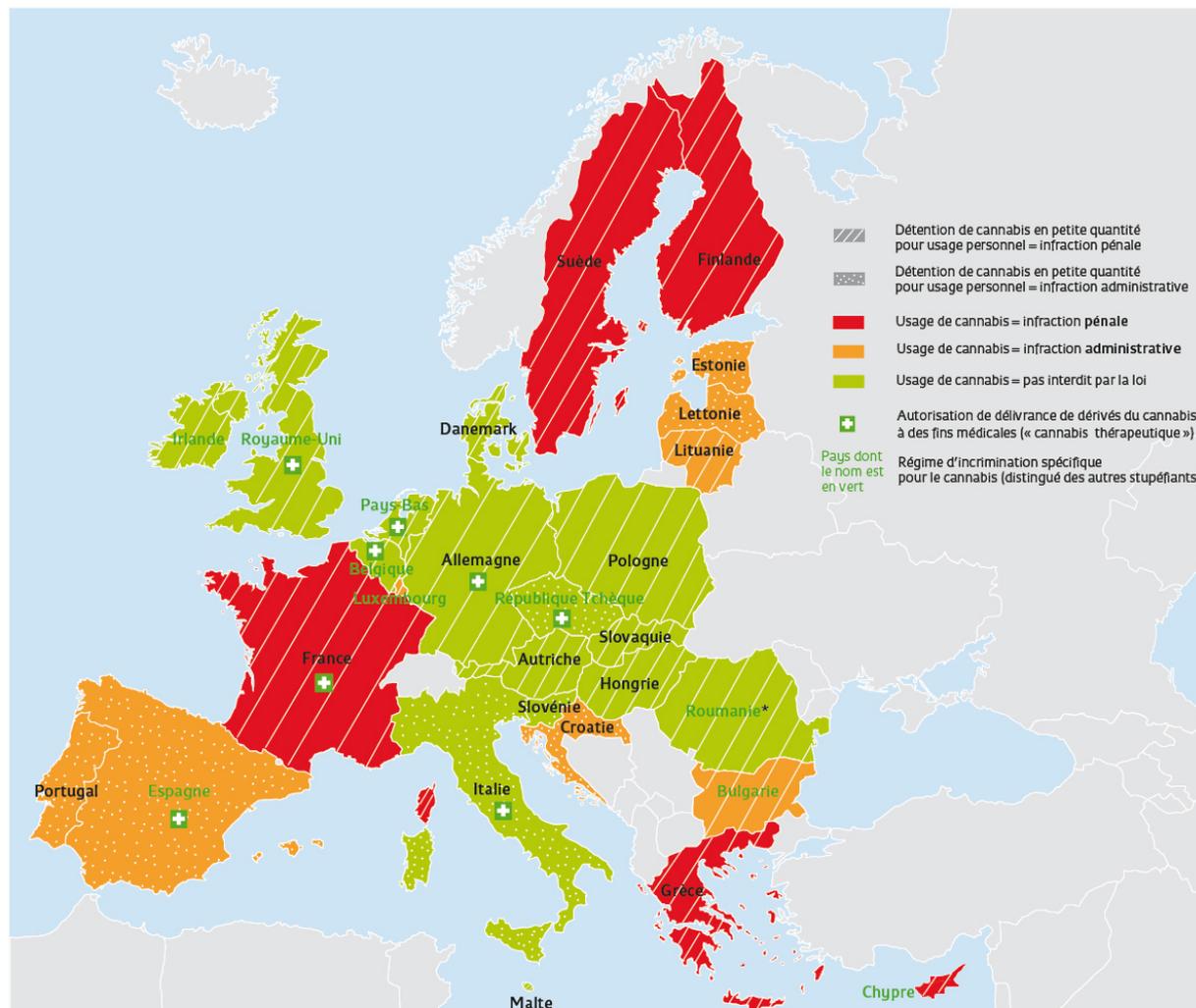
Un phénomène générationnel Type d'usage de cannabis selon l'âge



Source : Baromètre Santé 2010, INPES

Une législation sur l'usage parmi les plus sévères d'Europe

État des législations sur l'usage et la détention de cannabis au sein de l'UE des 28 (au 1^{er} juillet 2013)



* Dans ce pays, l'usage est prohibé mais aucune sanction n'est définie dans les textes pour le sanctionner.
N.B. : cette carte représente les peines prévues en cas d'usage ou de détention de « petites quantités » de cannabis (les seuils variant d'un pays à l'autre), lorsque ces actes sont commis en public, pour la première fois (hors récidive), et hors circonstances aggravantes.

Source : OFDT 2013

Les jeunes, cible prioritaire des politiques publiques

- Jeunes usagers de cannabis à la croisée de deux types de risques :
 - Risques sanitaires (cognitifs et psychiques, physiques en cas de conduite, dépendance...),
 - Risque judiciaire, constitué par la loi du 31 décembre 1970.

- Deux axes de réponse publique :
 - Prévention et prise en charge,
 - Répression (réponse pénale à l'usage).

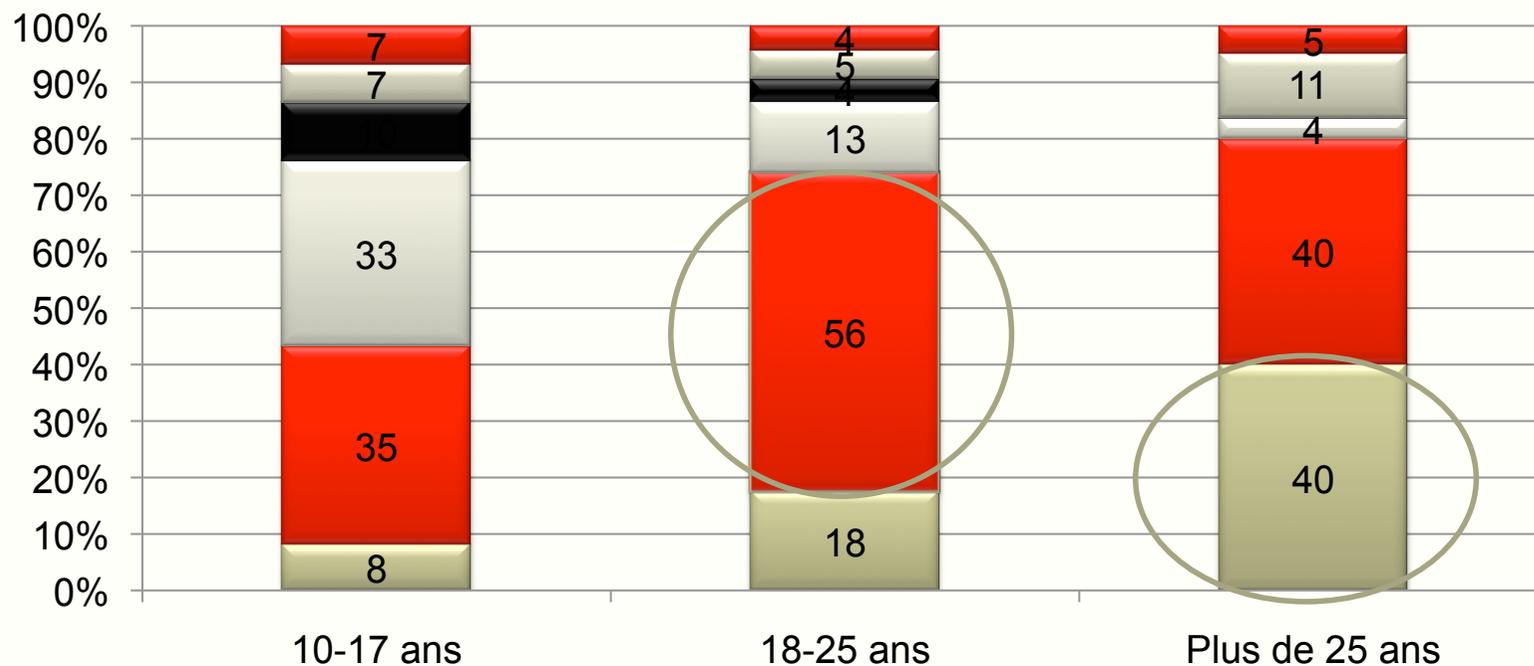
Prévention et prise en charge Le tournant de 2005

- 1ère campagne nationale de sensibilisation aux risques liés à l'usage de cannabis (« Le cannabis est une réalité »)



- Mise en place des consultations jeunes consommateurs (CJC)
 - Une offre destinée aux jeunes et à leurs familles
 - Une offre à géométrie variable :
 - Évaluation de la consommation
 - Conseil personnalisé pour les usagers « à risque »
 - Prise en charge brève / usage nocif
 - Orientation vers une structure spécialisée

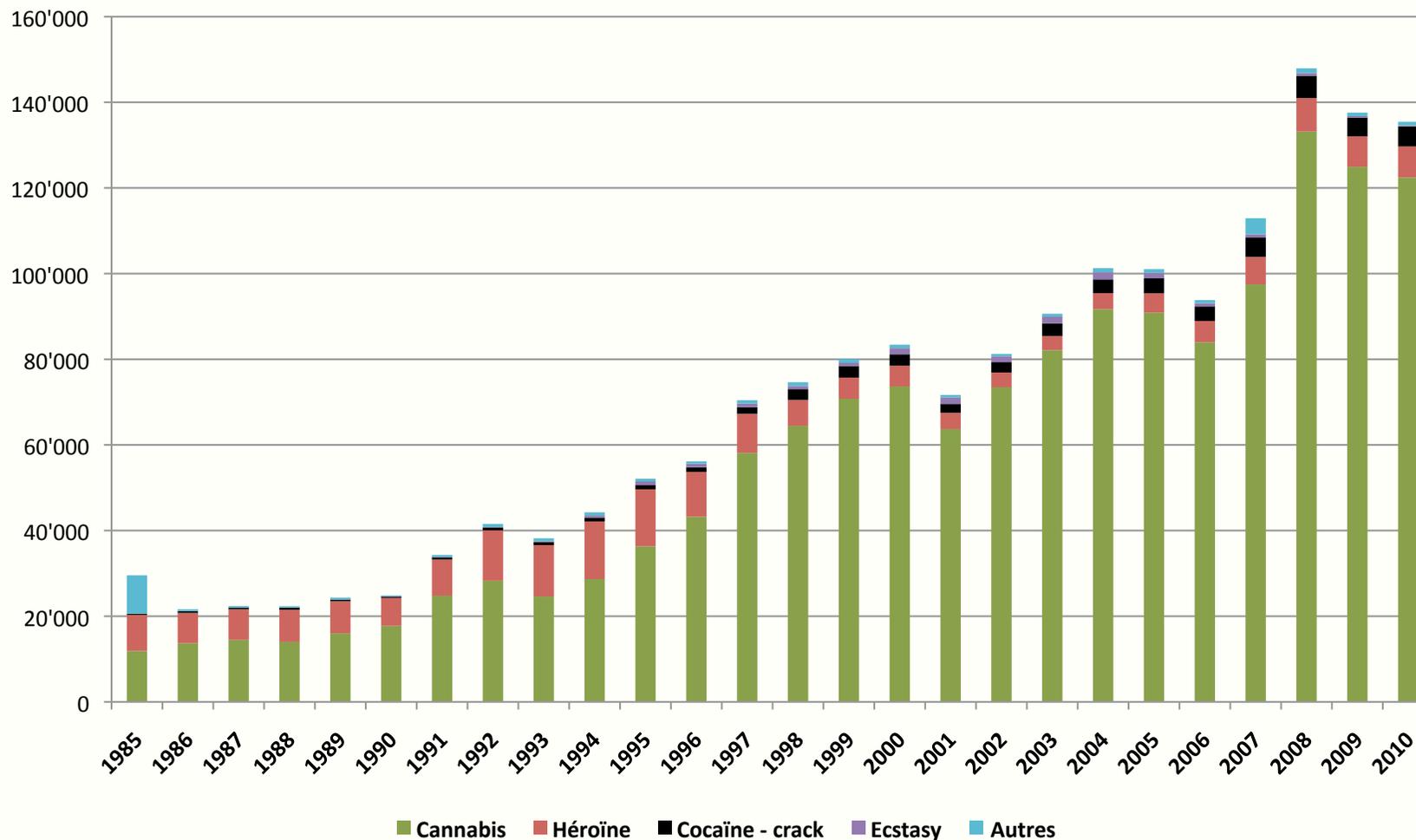
Des motifs de recours aux CJC différenciés par âge



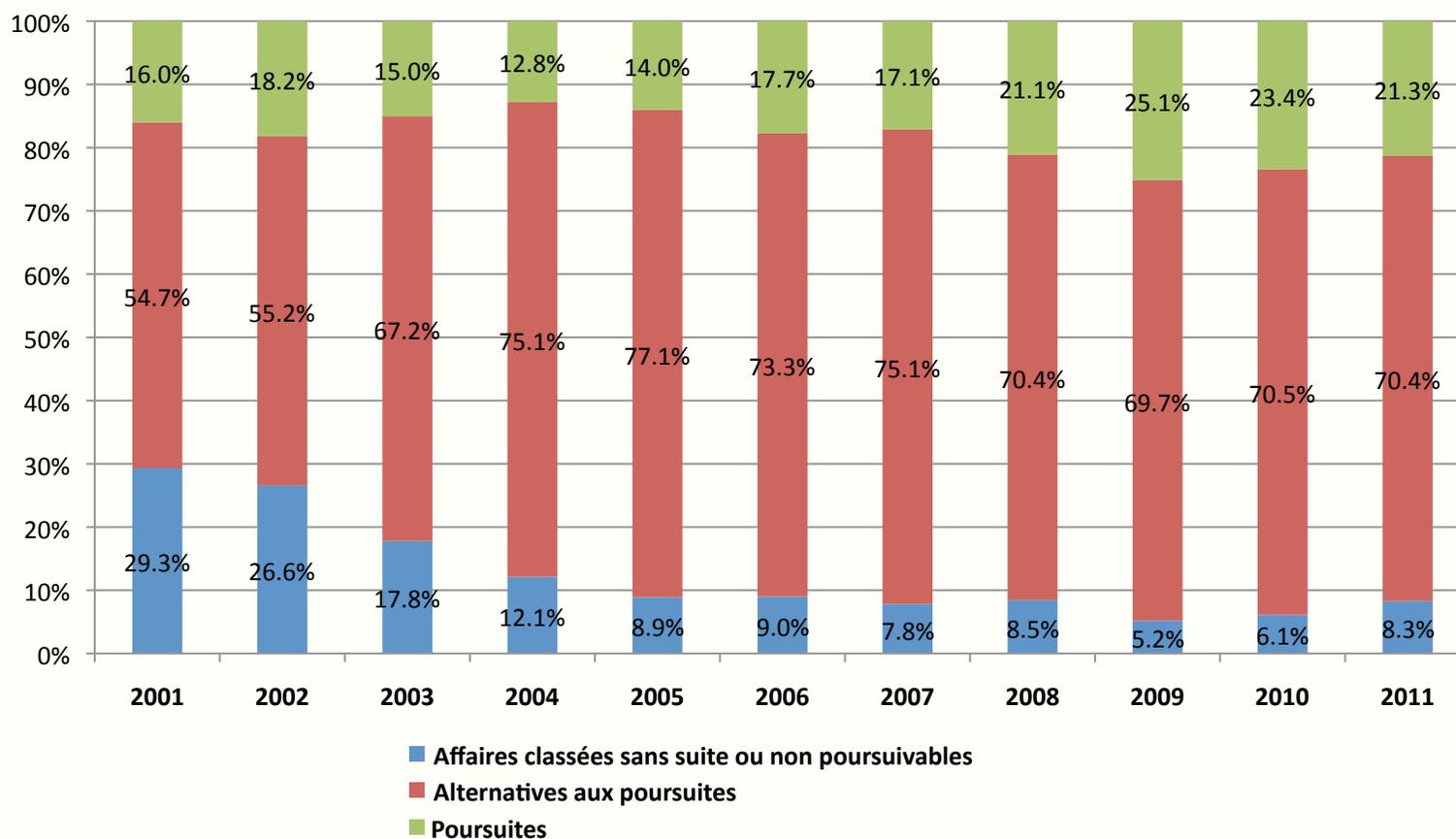
- Spontanée
- Adressé par la justice
- Adressé par la famille
- Adressé par l'Education Nationale (dont médecin ou infirmier)
- Adressé par un médecin/professionnel de la santé
- Autre

La réponse pénale à l'usage de cannabis

Interpellations pour usage par produit



La réponse pénale à l'usage de stupéfiants : Un recours croissant aux alternatives aux poursuites



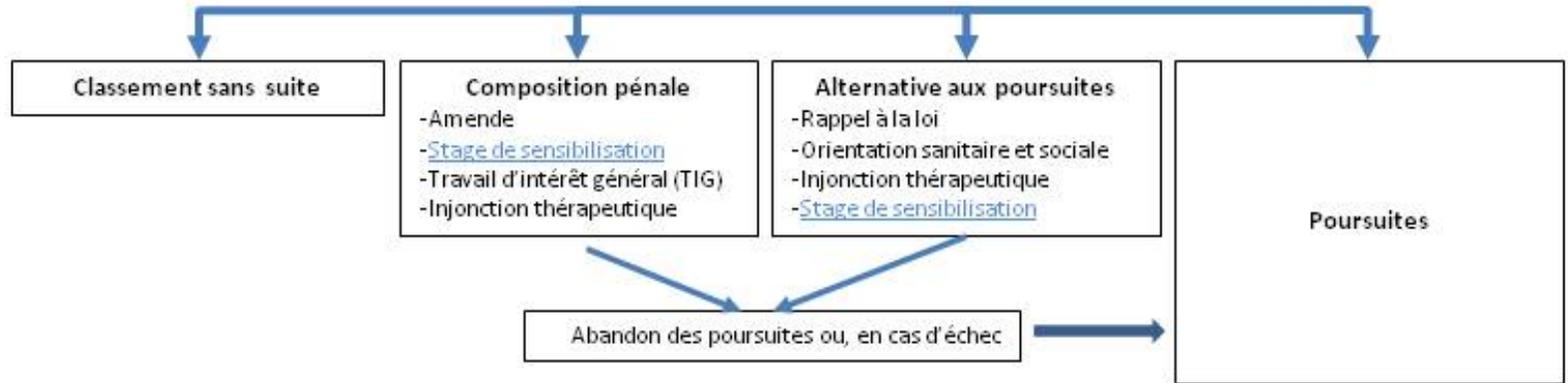
Source : Cassiopée (Cours d'appel de Paris et Versailles), Min.Justice

INTERPELLATION

Services de police et de gendarmerie

ORIENTATION PENALE

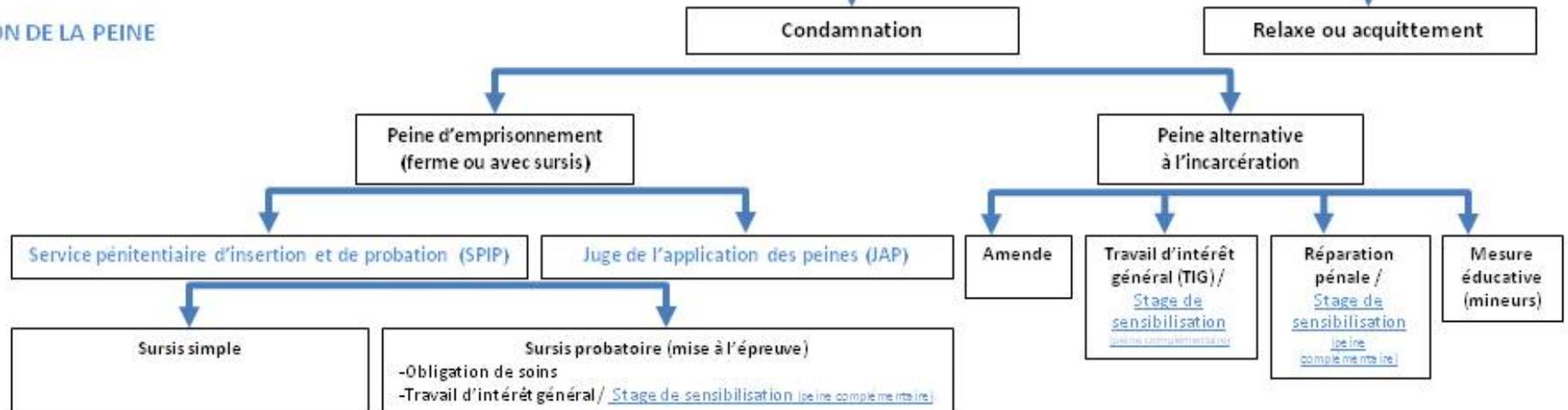
Procureur de la République



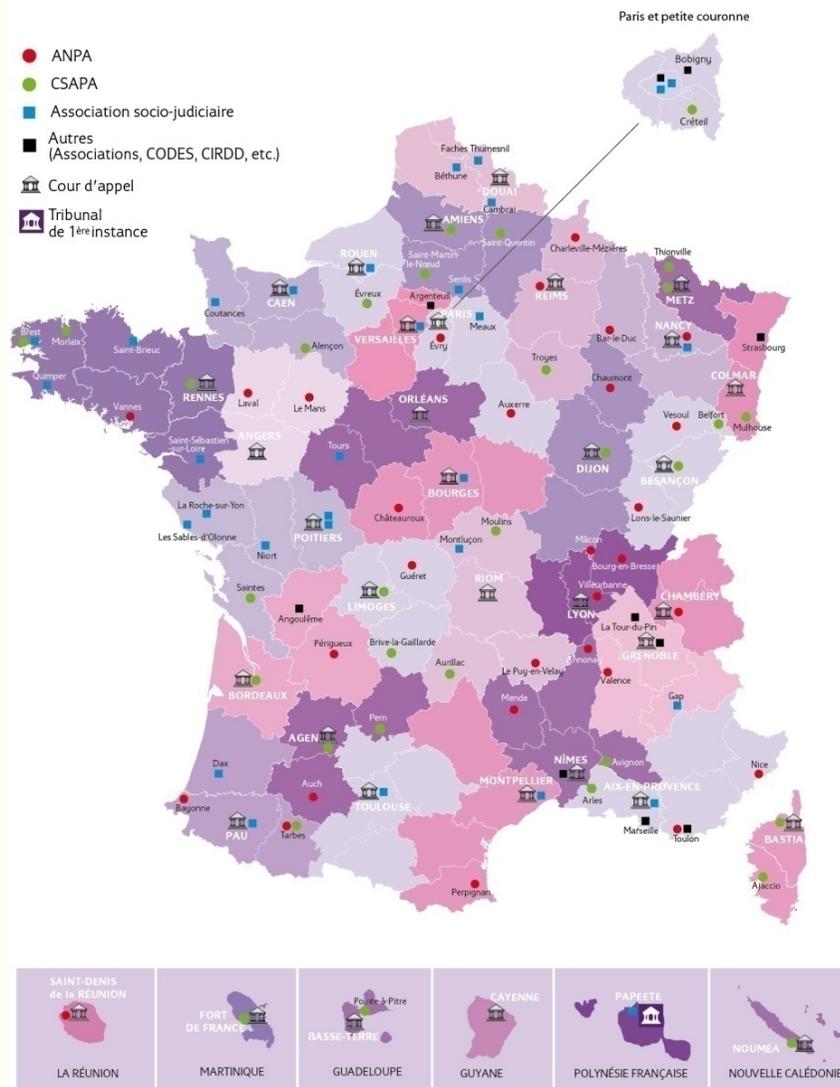
JUGEMENT

Tribunal correctionnel (majeurs) / Juge des enfants ou tribunal pour enfants (mineurs)
- Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (plaider-coupable) / [Stage de sensibilisation](#)
- Ordonnance pénale / [Stage de sensibilisation](#)
- Comparution immédiate
- Audience correctionnelle

EXECUTION DE LA PEINE



Carte 1 - Répartition des structures prestataires de stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants par cour d'appel (2010)



Source : OFDT, 2011

Offre de stages

Offre nationale :

101 associations conventionnées
Au moins une dans chaque cour d'appel

Répartition par type de structure :

Etablissements médico-sociaux : 61%
Associations socio-judiciaires : 31%
Autres profils : 8%

Stages de sensibilisation

Conditions de mise en œuvre et bilan

- Volume d'activité variable selon les juridictions
- Structure de l'offre de stages défavorable aux mineurs
- Disparités dans les modalités d'organisation des stages
(durée, tarifs, paiement, profil des intervenants, contenu...)
- Cadre d'application pénale uniforme mais disparités dans le délai d'exécution
- Public touché
(premier usage simple, focalisation sur le cannabis...)
- Part des stages prescrits ou ordonnés effectivement exécutés (rétention pénale)
 - Taux de perdus de vue avant le 1^{er} jour de stage : 20%
 - Taux de décrochage en cours d'exécution : 14%
- Apports perçus des stages

Apports et limites des approches populationnelles

Une lecture des CJC et des stages comme programmes de prévention ciblée

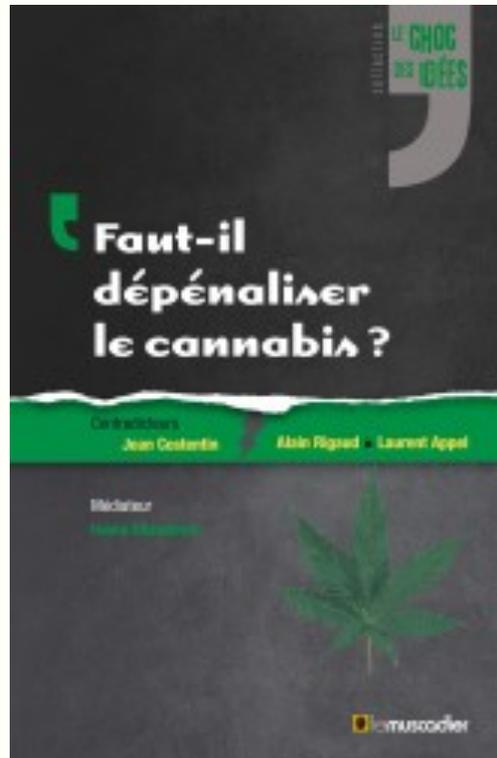
-Points communs :

- Les groupes auxquels ils s'adressent ne sont **pas demandeurs** (forte présence des publics sous **contrainte judiciaire**) → L'enjeu crucial de l'**adhésion** au programme
- Une majorité de **jeunes majeurs, de sexe masculin**, prompts à **décrocher**

-Recommandations générales pour améliorer les politiques de prévention :

- Adressés aux jeunes et, simultanément, aux membres de leur entourage
- Limités à des groupes restreints mais homogènes de jeunes
- Co-animés par des professionnels psychosociaux (+ pairs prosociaux plus âgés ?)
- Compétences relationnelles des animateurs, interactivité, connaissance de la clientèle ciblée, techniques d'intervention et d'aide à la réduction ou à l'arrêt.

Comment traiter un objet de controverse(s) ?



Faut-il dépenaliser le cannabis ?

2013

Ed. Le Muscadier (Le choc des idées)